

## Location immobilière : obligations du propriétaire (bailleur)

Le propriétaire a l'obligation de délivrer un logement décent et ne portant pas atteinte à la sécurité ou à la santé du locataire. Il est tenu de remettre au locataire un certain nombre de documents lors de la signature du contrat de location et en cours de bail. Les travaux ne relevant pas des réparations locatives sont à sa charge exclusive tout au long de la durée du bail.

- Logement décent
- Documents et informations obligatoires
- Travaux

### Questions – Réponses

- Que faire quand le locataire abandonne le logement (départ à la cloche de bois) ?
- Quelle est la hauteur et la surface minimum d'un logement à louer ?
- À quelle température doit être chauffé un logement ?
- Peut-on mettre en location un logement dans une zone d'habitat dégradé ou indigne ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Location immobilière : obligations du locataire
- Location immobilière : bail
- Location immobilière : fin du bail
- Discrimination au logement



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00